



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAE)

Vingtième anniversaire

L'année 2015 marque le 20ème anniversaire du programme agro-environnemental en Wallonie. Les MAE sont des outils publics visant à concilier agriculture, environnement et biodiversité. Les MAE reposent sur une base volontaire. En compensation des mesures prises, les agriculteurs encadrés par les conseillers de Natagriwal reçoivent aide financière.

L. Servais, awé asbl



Cette journée anniversaire s'est déroulée dans l'exploitation de la famille Jonckea (élevage du Préai) localisée à Taverneux, dans la région d'Houffalize en présence de René Collin.

Le contexte des Mesures Agro-Environnementales

C'est en 1994 que les préoccupations environnementales font leur entrée intégrante au sein de la Politique Agricole Commune (PAC). Depuis cette date, les différents Etats membres de l'Union mettent en oeuvre un programme de mesures agro-environnementales cofinancé par l'Union. Ce programme, adapté en fonction de la réalité spécifique de chaque pays, offre la possibilité de rémunérer les agriculteurs pour des « services environnementaux » prestés au bénéfice de la société. Le budget de ce programme est compris dans le second pilier de la PAC dont les aides sont

consacrées à la protection de l'environnement, au développement rural et à la multifonctionnalité de l'agriculture. Ce deuxième pilier comporte également les aides agricoles relatives à l'agriculture biologique et à Natura 2000.

En Wallonie, le programme agro-environnemental fait partie du Programme wallon de Développement Rural (PwDR). Le PwDR est un programme d'investissement cofinancé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et la Wallonie dans une proportion de 40 et 60 pourcents.

Pour la période 2015-2020, cela

représente 600 millions d'euros dont près de 150 millions consacrés au programme agro-environnemental.

L'engagement des agriculteurs dans les MAE est un enjeu capital en matière de protection de l'environnement et d'évolution de la pratique agricole. En effet, l'agriculture occupe près de 50% du territoire wallon. Dans le contexte d'une agriculture durable, il est donc essentiel de maintenir ces milieux et de préserver la biodiversité tout en développant de nouveaux modes de production.

Que sont les Mesures Agro-Environnementales ?

Le programme agro-environnemental est une série de mesures volontaires favorables à la protection de l'environnement, au maintien des paysages ruraux ou à la conservation de la biodiversité en milieux agricoles. Les autres thématiques environnementales visées sont la protection de l'eau, des sols et la lutte contre les changements climatiques. Les agriculteurs engagés bénéficient d'une rémunération pour la mise en oeuvre de ces mesures, également appelées « méthodes agro-environnementales » (ou MAE).

Principe

Les MAE reposent sur des contrats volontaires entre les agriculteurs et les autorités publiques, d'une période de cinq années et accessibles à tous les

agriculteurs quel que soit leur mode de production. Le soutien financier est cumulable avec d'autres mesures comme le soutien à l'agriculture biologique ou le bénéfice des indemnités Natura 2000. Il existe 6 méthodes de base, accessibles à tous les agriculteurs, et 5 méthodes ciblées, plus complexes dans leur mise en oeuvre, qui nécessitent un avis d'expert délivré par un conseiller de Natagriwal. Après un diagnostic en ferme, ce dernier proposera à l'agriculteur un cahier des charges adapté à la situation de l'exploitation et aux enjeux environnementaux identifiés. La rémunération perçue vise à couvrir l'effort et les coûts relatifs à la mise en oeuvre de ces méthodes qui contribuent au développement d'une agriculture durable. La mission de conseil est essentielle car au centre de celle-ci figure l'enjeu de la relation humaine entre l'agriculteur et le projet agro-environnemental.

Exemples

Parmi les méthodes de base, la Wallonie a adopté notamment des méthodes liées à l'entretien des haies et des mares, le soutien aux races locales d'animaux domestiques ou l'installation de tournières enherbées en bordure de culture. Dans la nouvelle programmation, la race de bovin Pie rouge de l'Est sera désormais soutenue au bénéfice des quelques éleveurs ayant choisi de conserver cette race autrefois répandue. Cette race rejoint ainsi la liste où se retrouve des moutons comme le Mouton laitier belge ou l'Ardennais roux, le célèbre cheval de trait ardennais ou encore le Blanc-bleu mixte.

Parmi les méthodes ciblées, citons les différentes variantes de bandes aménagées en culture (bandes fleuries, bandes à fleurs des champs, bandes « faune », bandes anti-érosives), les prairies de haute valeur biologique ou inondables ou encore le plan d'action environnemental à vocation plus globale.

Les missions de Natagriwal

Natagriwal est une association sans but lucratif (asbl) dont la principale mission est d'informer, conseiller et encadrer les agriculteurs, forestiers et propriétaires publics ou privés dans la mise en oeuvre du programme agro-environnemental

et du réseau écologique européen Natura 2000. Natagriwal regroupe les conseillers en agro-environnement (ou « conseillers MAE ») et les « conseillers Natura 2000 » dans une seule et même structure financée par la Wallonie.

Accompagner dans les MAE

Ce sont les conseillers de Natagriwal qui sont chargés de rédiger les avis d'expert nécessaires à la mise en place des MAE ciblées. L'encadrement est à la fois technique et administratif. Les conseillers sont répartis à travers la Wallonie pour une meilleure proximité avec les agriculteurs.

Informer sur Natura 2000

Natagriwal a également pour mission d'informer les propriétaires privés (agriculteurs, forestiers, particuliers) sur le fonctionnement de Natura 2000. Les conseillers encadrent par ailleurs les propriétaires qui souhaitent entreprendre des actions de restauration écologique. Les conseillers sont également sollicités pour des missions de médiation agricole visant à aider les agriculteurs impactés par Natura 2000. Entre juin 2014 et février 2015, ce sont près de 230 agriculteurs qui ont été rencontrés individuellement. Dans bon nombre de cas, des MAE ont été activées.

Les MAE en quelques chiffres

Le monde agricole adhère désormais de manière significative : en 2013, plus d'un agriculteur sur deux (54%) était engagé dans au moins une des mesures. D'après les dernières statistiques, le programme a permis l'entretien de 12.000 km de haies et de 4.000 mares, l'installation de 2.500 km de tournières enherbées et de 1.215 km de bandes aménagées, ou encore la conservation de 6.500 ha de prairies de haute valeur biologique. Par ailleurs, 150 exploitations sont en plan d'action agro-environnemental.

Un exemple de bonnes pratiques : les MAE pour la sauvegarde du Tarier des prés

Le projet « Tarier des prés » est un bon exemple de résultats des MAE sur la biodiversité. Le Tarier des prés est

un oiseau menacé en Europe occidentale. Il vit exclusivement dans les prairies de fauche. Grâce aux méthodes agro-environnementales, et plus particulièrement la mesure « prairie de haute valeur biologique », l'espèce est en expansion en Ardenne orientale, cas unique en Europe. En trois années (de 2011 à 2014), une population de la vallée de la Roer est passée de 40 couples nicheurs à 56 couples. Ce résultat est le fruit d'un travail concerté entre l'association AVES-Ostkantone, le DNF, le Parc Naturel Haute-Fagnes-Eiffel, les conseillers MAE de Natagriwal, Agrar-Ost, et bien entendu les agriculteurs de la région qui se sont engagés dans les MAE. Un bel exemple de réussite à étendre à d'autres espèces...

Pour plus d'informations :
www.natagriwal.be



32 sites Natura 2000 adoptés

Natura 2000 vise à assurer de manière significative la conservation de la nature à l'échelle du continent européen. Les 240 sites Natura 2000 pré-désignés ont été soumis à enquête publique dans les 218 communes concernées et chacun d'entre eux a fait l'objet d'une analyse au sein des Commissions de conservation. Faisant suite à cette enquête publique et à l'avis de ces Commissions sur proposition du Ministre de la Nature, René COLLIN, le Gouvernement wallon a adopté ce jour les projets d'arrêté de désignation des 32 sites Natura 2000. Ces 32 sites couvrent une surface totale d'environ 14.975,49 hectares qui se répartissent sur 75 communes. Ils rejoignent les 59 sites du Réseau Natura 2000 déjà adoptés par le Gouvernement wallon.



Monsieur Jonckéau.

Cette journée anniversaire s'est déroulée dans l'exploitation de la famille Jonckéau (élevage du Préai) localisée à Taverneux, dans la région d'Houffalize en présence de René Collin, le Ministre Wallon de l'Agriculture. René Collin s'est réjoui du succès rencontré par les mesures MAE, puisque un agriculteur wallon sur deux y adhère. Il y voit la preuve de l'engagement du secteur agricole en faveur de l'environnement, de la pertinence des mesures proposées, mais aussi de la qualité de l'encadrement proposé par Natagriwal. Le Ministre a aussi insisté sur l'importance d'une juste rémunération pour permettre aux agriculteurs de répondre aux cahiers des charges imposés.

La journée s'est terminée par la visite d'une prairie de haute valeur biologique gérée par la famille Jonckéau. La Wallonie compte près de 7.000 ha de prairies à haute valeur biologique (PHVB) dont

le profil est particulièrement intéressant d'un point de vue biodiversité. La PHVB reprise par Mr Jonckéau était en friche il y a quelques années. Il s'agit d'une prairie humide à hautes herbes. L'année dernière, elle a été pâturée par des Salers, mais l'éleveur pense désormais utiliser des moutons Roux Ardennais.

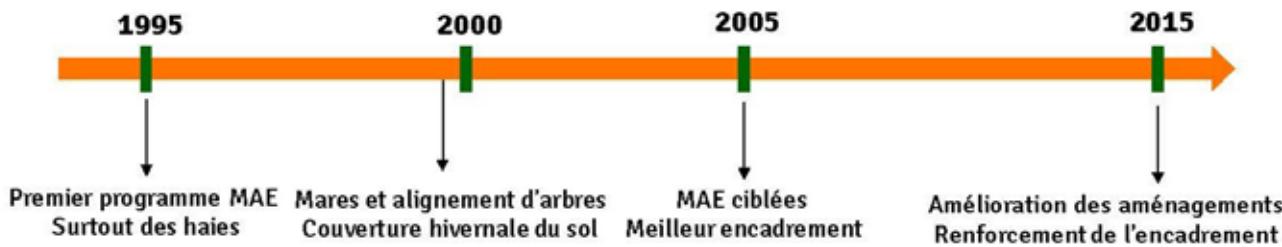
Au niveau des contraintes, Mr Jonckéau doit entretenir les clôtures, respecter un certain niveau de charge en bétail et une date d'exploitation, ne peut pas utiliser des fertilisants ou des pesticides (mis à part pour les traitements localisés de chardons

et de rumex) ni procéder à du drainage ou à un curage des ruisseaux. Il doit également éviter l'utilisation d'anti-parasitaires.

À ce niveau, il bénéficie des conseils alternatifs de Caroline Vanvinckenroye, la vétérinaire Natagriwal (Caroline alimente par ailleurs une rubrique parasitisme dans notre magazine). En compensation, il bénéficie d'une prime de 450 euros/ha. La famille Jonckéau participe à une dynamique locale, puisque au total, 10 agriculteurs de la commune se sont engagés dans les prairies à haute valeur biologique.



Les MAE s'est 12.000 km de haies, 4.000 mares, 2.500 km de tournières et 7.000 ha de prairie à haute valeur biologique.



Evolution du programme agro-environnemental.